

Réunion téléphonique du 13 février 2019
P.V. n° 21

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 20566321 – Poule B – F.C. St-André de Cubzac / E.S. Saintes Football du 10/02/2019

Courriel de l'E.S. Saintes Football du 08/02/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Saintes Football**.

Amende de 46 euros pour forfait à l'E.S. Saintes Football (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2

Match n° 21154598 . Poule F . C.J.F. C%ur de Saintonge / F.C. de Fontcouverte du 10/02/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jimmy PICARDAT.

Le F.C. de Fontcouverte sera crédité de 32 euros (32 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 21154600 – Poule F – Cocarde de St-Laurent et Benon – Stade Pauillacais F.C. / F.C. Martignas Illac du 10/02/2019

Courriel du F.C. Martignas Illac du 09/02/2019 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Martignas Illac**.

Amende de 46 euros pour forfait au F.C. Martignas Illac (1^{er} forfait).

Match n° 21154642 . Poule G . Ardanavy F.C. / U.S. Alliance Talençaise du 10/02/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Lucas BELLEAU.

L'U.S. Alliance Talençaise sera créditée de 175 euros (175 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

U18 REGIONAL 2

Match n° 20566839 . Poule A . F.C. Bressuire / C.S. Naintré du 10/02/2019
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Dylan GORRY.
Le C.S. Naintré sera crédité de 81 euros (81 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 2

Match n° 21130201 . Poule C . A.P.I.S. en Aquitaine / La Brède F.C. du 26/01/2019
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 06/02/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

CHAMPIONNATS U15 REGIONAL 1 ET U15 REGIONAL 2

Suite à la demande de l'E.T.R., concernant la date du samedi 30 Mars 2019 où auront lieu pour les U15G Elite, Avenir, U15F et U15 Futsal des matchs de préparation en vue des Interligues d'avril 2019, la commission décide d'avancer les **journées 14 et 5 en U15 Régional 1 et 2** (prévues ce samedi 30 mars 2019) au **samedi 23 mars 2019.**

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 14/02/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.